Accusé de réception en préfecture
013-241300276-20151126-2015_B559-DE
Date de télétransmission : 27/11/2015
Date de réception préfecture : 27/11/2015

communauté du PAYS D'AIX

ACTE RENDU EXECUTOIRE PAR APPLICATION DES FORMALITES DE TELE-TRANSMISSION AU CONTROLE DE LEGALITE

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
PREFECTURE DES BOUCHES-DU-RHONE

communauté du PAYS D'AIX

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU BUREAU COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU 26 NOVEMBRE 2015
PRESIDENCE DE MADAME MARYSE JOISSAINS MASINI

2015_B559

OBJET : Ressources - Finances - Appui aux communes – Approbation de l'avenant n° 1_2015_36 du Contrat Communautaire Pluriannuel de Développement de la commune de Saint-Cannat

Le 26 novembre 2015, le Bureau de la Communauté d'Agglomération du Pays d'Aix s'est réuni en session ordinaire à la salle des Fêtes de Puyricard (Aix-en-Provence), sur la convocation qui lui a été adressée par Madame le Président de la Communauté d'Agglomération le 20 novembre 2015, conformément à l'article L.5211-1 du Code général des collectivités territoriales

Etaient Présents :
JOISSAINS MASINI Maryse, président – ALBERT Guy, membre du bureau, Jouques - ARDHUIN Philippe, membre du bureau, Simiane-Collongue – BARRET Guy, membre du bureau, Coudoux – BRAMOULLÉ Gérard, vice-président, Aix-en-Provence – CANAL Jean-Louis, membre du bureau, Rousset – CESARI Martine, membre du bureau, Saint-Estève-Janson – CHARRIN Philippe, membre du bureau, Vauvenargues – CIOT Jean-David, membre du bureau, Le Puy-Sainte-Réparade - CORNO Jean-François, membre du bureau, Rognes – CRISTIANI Georges, vice-président, Mimet – DAGORNE Robert, vice-président, Eguilles – de SAINTDO Philippe, membre du bureau, Aix-en-Provence - DELAVET Christian, membre du bureau, Saint-Antonin-sur-Bayon – FABRE-AUBRESPY Hervé, vice-président, Cabriès – FERAUD Jean-Claude, vice-président, Trets – GACHON Loïc, vice-président, Vitrolles - GALLESE Alexandre, vice-président, Aix-en-Provence - GERARD Jacky, vice-président, Saint-Cannat - GROSSI Jean-Christophe, membre du bureau, Aix-en-Provence – GUINIERI Frédéric, membre du bureau, Puyloubier - JOISSAINS Sophie, membre du bureau, Aix-en-Provence – LAGIER Robert, membre du bureau, Meyreuil – LHEN Hélène, vice-président, Fuveau – MALLIÉ Richard, vice-président, Bouc-Bel-Air – MANCEL Joël, membre du bureau, Beaurecueil – MARTIN Régis, membre du bureau, Saint-Marc-Jaumegarde - MEÏ Roger, vice-président, Gardanne – MERCIER Arnaud, vice-président, Venelles – PELLENC Roger, vice-président, Pertuis – PIZOT Roger, membre du bureau, Saint-Paul-lez-Durance – RAMOND Bernard, vice-président, Lambesc – SERRUS Jean-Pierre, membre du bureau, La Roque d'Anthéron – TALASSINOS Luc, membre du bureau, Gréasque

Excusé(e)s avec pouvoir :
AMIEL Michel, vice-président, Les Pennes-Mirabeau, donne pouvoir à JOISSAINS MASINI Maryse - BOULAN Michel, membre du bureau, Châteauneuf-le-Rouge, donne pouvoir à MANCEL Jöel - FILIPPI Claude, membre du bureau, Ventabren, donne pouvoir à JOISSAINS Sophie - FREGEAC Olivier, membre du bureau, Peyrolles-en-Provence, donne pouvoir à PELLENC Roger - JOUVE Mireille, membre du bureau, Meyrargues, donne pouvoir à ALBERT Guy

Excusé(e)s :
BURLE Christian, membre du bureau, Peynier - LEGIER Michel, membre du bureau, Le Tholonet

Monsieur Gérard BRAMOULLÉ donne lecture du rapport ci-joint.

communauté du
PAYS D'AIX

Direction Générale des Services
Direction de l'Appui aux Communes
Cellule Gestion
MU

02_1_07

BUREAU DU 26 NOVEMBRE 2015

Rapporteur : Gérard BRAMOULLÉ
Co-rapporteur : Sophie JOISSAINS

Politique publique : Ressources

Thématique : Finances

Objet : Appui aux communes – Approbation de l'avenant n°1_2015_36 du Contrat Communautaire Pluriannuel de Développement de la commune de Saint-Cannat

Décision du Bureau

Mes Chers Collègues,

Pour faire suite à la délibération du Bureau communautaire du 9 avril 2015, portant à 2 ans supplémentaires la durée des contrats communautaires pluriannuels de développement, il est proposé d'approuver le nouvel avenant n°1_2015_36 du contrat de la commune de Saint-Cannat.

Exposé des motifs :

Dans le cadre de la mise en œuvre de son projet de Schéma de Cohérence Territoriale la Communauté du Pays d'Aix a souhaité soutenir l'aménagement et le développement des territoires des communes. Le Conseil communautaire du 29 novembre 2013 a validé la mise en place du Contrat Communautaire Pluriannuel de Développement (CCPD) qui vise à accélérer la réalisation des projets communaux sur une durée de 5 ans renouvelables.

Entre décembre 2013 et juillet 2014, la Communauté du Pays d'Aix a signé 36 Contrats Communautaires Pluriannuels de Développement avec ses communes membres.

Le 22 mai de 2014 afin de préciser la gestion des projets communaux et d'en faciliter l'exécution, la CPA a validé l'avenant 2014.

Au regard du taux de réalisation, la Communauté du Pays d'Aix, lors du Bureau communautaire du 9 avril 2015 par délibération n°2015_B129, a validé la mise en place de l'avenant n°1_2015 qui doit permettre d'optimiser l'utilisation des fonds de concours. Cet avenant augmente la durée de réalisation des contrats de 2 années supplémentaires.

Aujourd'hui et comme convenu dans la délibération du 9 avril 2015 (n°2015_B129), conformément à l'article 186 de la loi du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales il convient de valider l'avenant n°1_2015_36 de la commune de Saint-Cannat.

Lors de la séance du Conseil municipal du 27 octobre 2015 dans sa délibération n° 2015-088, la commune de Saint-Cannat **modifie à la hausse l'enveloppe** des fonds de concours nécessaires à la mise en œuvre de son contrat.

L'Avenant n°1_2015_36 de la commune de Saint-Cannat est annexé à ce rapport, ainsi que la note motivant l'augmentation du Fonds de Concours. A titre d'information est joint également le tableau récapitulatif des opérations d'investissement prévues ainsi que la répartition des coûts prévisionnels.

La Communauté du Pays d'Aix consacrera désormais une participation de 6 000 000,00 € par voie de fonds de concours à la commune de Saint-Cannat pour la mise en œuvre de son contrat communautaire de développement.

Visas :

VU l'exposé des motifs ;

VU le Code général des collectivités territoriales ;

VU la loi n°2004-809 du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales ;

VU la délibération n°2014_A088 du Conseil communautaire du 22 mai 2014 modifiée, déléguant une partie des attributions du Conseil au Bureau et notamment celle consistant à attribuer les fonds de concours aux communes en application des dispositifs arrêtés par délibération du Conseil communautaire ;

VU la délibération n° 2015_B129 du Bureau communautaire du 9 avril 2015 portant approbation d'un avenant type au Contrat Communautaire Pluriannuel de Développement ;

VU la délibération n°2015-088 de la commune de Saint Cannat en date du 27 octobre 2015,

VU l'avis de la Commission Développement économique et Emploi en date du 9 novembre 2015,

Dispositif :

Au vu de ce qui précède, je vous demande, Mes Chers Collègues, de bien vouloir :

- **APPROUVER** les termes de l'avenant modifiant le contrat communautaire pluriannuel de développement de la commune de Saint-Cannat;

- **AUTORISER** Madame le président de la CPA ou son représentant à signer le présent avenant ;

- **AUTORISER** Madame le président de la CPA ou son représentant à prendre tout acte ou toute décision pour assurer l'exécution de la présente délibération ;

ANNEXE
à l'avenant n°1 du Contrat communautaire pluriannuel de développement
Programme annuel des opérations d'investissements 2014-2020

CONTRAT COMMUNE DE SAINT CANNAT

THEMATIQUE	BUDGET PAR THEMATIQUE	Opérations	COÛT GLOBAL DES OPERATIONS 2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	MONTANT HT	% FDC CPA	TOTAUX FDC communautaires
VOIRIE ET AMENAGEMENT URBAIN	1 165 000 €	VRD : réfection et créations de voiries communales, d espaces publics, de parking, et mise au normes d'accessibilité			200 000 €	200 000 €	200 000 €	200 000 €	200 000 €	1 000 000 €	50%	500 000,00
		C metière : aménagement, acquisition et extension						50 000 €	60 000 €	110 000 €	50%	55 000,00
		Signalisation, microsignalisation			25 000 €	15 000 €	15 000 €			55 000 €	50%	27 500,00
HABITAT												
EQUIPEMENTS COMMUNAUX SCOLAIRES SALLES POLYVALENTES	1 129 000 €	Bâtiments muinicipaux (hors scolaires)			25 000 €	0 €	25 000 €	25 000 €	54 000 €	129 000 €	50%	64 500,00
		Equipements scolaires			50 000 €	50 000 €	200 000 €	200 000 €	500 000 €	1 000 000 €	50%	500 000,00
REHABILITATION PATRIMOINE	3 150 000 €	Réhabilitation de l'ancienne cave coopérative			25 000 €	25 000 €	600 000 €	1 500 000 €	1 000 000 €	3 150 000 €	50%	1 575 000,00
EQUIPEMENTS SPORTIFS TENNIS SALLES POLYVALENTES	2 934 000 €	Réalisation et réabilitation d'équipements sportifs		344 000 €		80 000 €	80 000 €	70 000 €		574 000 €	50%	287 000,00
		Réhabilitation de la salle du 4 septembre			200 000 €	150 000 €	175 000 €			525 000 €	50%	262 500,00
		Construction d'un nouveau gymnase		255 000 €	580 000 €	1 000 000 €				1 835 000 €	50%	917 500,00
AMENAGEMENTS PAYSAGERS	100 000 €	Plantations et abattages d'arbres, travaux forestiers, aménagements de parcs publics			25 000 €	25 000 €	25 000 €	25 000 €		100 000 €	50%	50 000,00
EQUIPEMENTS CULTURELS	250 000 €	Salle de spectacles				25 000 €	125 000 €	100 000 €		250 000 €	50%	125 000,00
PARKING		*(Voir "VRD")*										
PISTE CYCLABLE												
EAU / ASSAINISSEMENT	1 715 000 €	Eau potable : Recherche d'une nouvelle ressource en eau souterraine et équipement du ou des forages productifs			55 000 €	60 000 €	130 000 €			245 000 €	50%	122 500,00
		Eau potable : Amélioration des bassins AEP et/ou de la surpression du réseau				50 000 €	250 000 €			300 000 €	50%	150 000,00
		Eau potable : Construction et rénovation de réseaux AEP			85 000 €	70 000 €	70 000 €			225 000 €	50%	112 500,00
		Assainissement collectif : Construction et rénovation de réseaux			195 000 €	200 000 €	200 000 €			595 000 €	50%	297 500,00
		Projet Plan d'Aigues - Eau + Assainissement			350 000 €					350 000 €	50%	175 000,00
ECLAIRAGE PUBLIC RESEAUX SECS VIDEOSURVEILLANCE	432 000 €	Eclairage public, électrification et vidéo surveillance			132 000 €	80 000 €	80 000 €	70 000 €	70 000 €	432 000 €	50%	216 000,00
ECONOMIE D'ENERGIE DIAGNOSTIC		*(Voir réhabilitation salle du 4 septembre)*										
ACCESSIBILITE	345 000 €	Mise aux normes d'accessibilité des bâtiments municipaux			50 000 €	80 000 €	100 000 €	80 000 €	35 000 €	345 000 €	50%	172 500,00
RISQUES MAJEURS	350 000 €	Protection pluviale			20 000 €	130 000 €	100 000 €	100 000 €		350 000 €	50%	175 000,00
DIVERS	430 000 €	Gros matériels, véhicules, mobiliers, matériels restauration collective, informatique et copieurs			180 000 €	130 000 €	50 000 €	40 000 €	30 000 €	430 000 €	50%	215 000,00
TOTAL DES INVESTISSEMENTS PAR ANNEE			0,00	599 000,00	2 197 000,00	2 370 000,00	2 425 000,00	2 460 000,00	1 949 000,00	12 000 000,00		6 000 000,00 €
TOTAL DES FDC PAR ANNEE				299 500,00	868 500,00	1 125 000,00	1 040 000,00	1 192 500,00	917 500,00			

Montant total des investissements sur 2014/2020	12 000 000,00
Coût d'objectif du Contrat	6 000 000,00

Jacky GERARD
Maire de
Saint Cannat

MAIRIE DE SAINT-CANNAT (13760)

communauté du
PAYS D'AIX
www.agglo-paysdaix.fr

Contrat Communautaire Pluriannuel de Développement

A V E N A N T n°1_2015

délibération n°2015_B129

Vu le contrat pluriannuel passé avec la commune de SAINT CANNAT signé en date du 12 mars 2014

Entre

La Communauté du Pays d'Aix,
représentée par son Président, Madame Maryse JOISSAINS MASINI, dûment habilitée à signer le présent Avenant au Contrat Communautaire Pluriannuel de Développement par délibération du Conseil Communautaire n°2015_B129 en date du 9 avril 2015.

Désignée ci après par les initiales « la CPA »

D'une part,

Et

La Commune de SAINT CANNAT
représentée par son maire, Monsieur Jacky GERARD, dûment habilité à signer le présent Avenant, par délibération du Conseil Municipal n° 2015-088 en date du 27 octobre 2015.

Désignée ci après par « la Commune »

D'autre part.

Le présent avenant a pour objet de modifier - le paragraphe 6 du préambule ainsi que les articles 2 – 3 – 4 – et 7 du Contrat Communautaire Pluriannuel de développement, d'y adjoindre l'article 9bis relatif à la nouvelle durée des contrats.

1_le Paragraphe 6 du préambule est modifié comme suit

La commune de SAINT CANNAT et la Communauté d'Agglomération du Pays d'Aix s'engagent pour une durée de sept ans sur la mise en œuvre des actions et des projets prioritaires définis dans ce contrat.

2_L'article 2 est modifié comme suit

Article 2 – Les programmes, opérations ou projets d'investissements sont répartis dans les thématiques suivantes:

- VOIRIE ET AMENAGEMENT URBAIN
- HABITAT
- EQUIPEMENTS COMMUNAUX/SCOLAIRES ET SALLE POLYVALENTE
- REHABILITATION PATRIMOINE
- EQUIPEMENTS SPORTIFS/TENNIS/SALLES POLYVALENTES
- AMENAGEMENTS PAYSAGERS
- EQUIPEMENTS CULTURELS
- PARKING
- PISTE CYCLABLE
- EAU / ASSAINISSEMENT
- ECLAIRAGE PUBLIC / RESEAUX SECS / VIDEOSURVEILLANCE
- ECONOMIE D'ENERGIE /DIAGNOSTIC
- ACCESSIBILITE
- RISQUES MAJEURS
- DIVERS

Pour la commune de SAINT CANNAT la liste des programmes, opérations ou projets d'investissements objets du présent contrat, est définie comme suit.

- VOIRIE ET AMENAGEMENT URBAIN

L'objectif est de réaliser les travaux récurrents sur la voirie communale, rues, trottoirs, places, parking, etc., et sur leurs annexes et accessoires, afin de maintenir ces équipements publics en bon état de roulement et de sécurité. Il s'agit aussi si nécessaire de créer des voiries nouvelles qui pourraient être rendue nécessaire, notamment par le futur Plan local d'urbanisme. Les travaux possibles correspondent à toute l'étendue des travaux dit de « VRD », ou « voirie et réseaux divers », dont des réseaux souterrains ou aériens.
Certaines opérations peuvent nécessiter des acquisitions foncières, finançables par le présent contrat.

- HABITAT

Les aménagements rendus nécessaires par des opérations de logements seront financés par d'autres dispositifs ou sur d'autres lignes du présent contrat.

- EQUIPEMENTS COMMUNAUX/SCOLAIRES ET SALLES POLYVALENTES

L'objectif poursuivi est d'assurer la conservation dans un état satisfaisant les équipements municipaux

existants, et d'équiper, d'améliorer ou d'agrandir les équipements communaux afin d'en optimiser l'utilisation et de les adapter à l'évolution des besoins.
Il s'agit aussi le cas échéant de construire de nouveaux bâtiments.
Notamment, sans que cela soit exhaustif, la commune envisage des constructions de bâtiments dans le domaine scolaire.
Certaines opérations peuvent nécessiter des acquisitions foncières, finançables par le présent contrat.

- REHABILITATION PATRIMOINE

L'objectif est de pérenniser et d'exploiter au mieux le patrimoine communal, élément constitutif de l'identité communale. La commune de Saint Cannat dispose d'un patrimoine variés qu'il est nécessaire de maintenir : mairies, lavoirs, fontaines, chapelle, église, patrimoines agricoles, bâtiments remarquables, etc.
En particulier (et de façon non exhaustive), la commune a lancé des études pour réhabiliter l'ancienne cave coopérative vinicole.

- EQUIPEMENTS SPORTIFS/TENNIS/SALLES POLYVALENTES

L'objectif est de permettre à la population de la commune, mais aussi de nombreux usagers des clubs de Saint Cannat venant d'autres communes, de pratiquer leurs activités sportives dans des conditions satisfaisantes et sécurisées.
Notamment, et sans que cela constitue une liste exhaustive, la commune a un projet de construction d'un nouveau gymnase et de réhabilitation lourde de la salle polyvalente du 4 septembre, de création de courts de tennis.
Certaines opérations peuvent nécessiter des acquisitions foncières, finançables par le présent contrat.

- AMENAGEMENTS PAYSAGERS

L'objectif est d'améliorer les conditions de vie des administrés et de développer la qualité d'accueil pour les visiteurs, par le biais de l'amélioration des paysages urbains, périurbains et ruraux de la commune.
Il s'agit d'avoir des actions d'amélioration en termes de plantations, de parcs, d'espaces verts, de sentiers, d'espaces naturels, ou d'espaces à aménager. Il s'agit aussi d'assurer la sécurité des administrés si des espaces verts deviennent dangereux (abattages).
Certaines opérations peuvent nécessiter des acquisitions foncières, finançables par le présent contrat.

- EQUIPEMENTS CULTURELS

Saint Cannat dispose d'une vie culturelle riche, par sa programmation culturelle municipale, ainsi que par l'activité culturelle associative importante.
Le principal projet dans le domaine des équipements culturels concerne la réhabilitation de l'ancienne cave coopérative, dont une partie sera dédiée à des activités culturelles : transfert de la bibliothèque municipale, salle d'exposition, salle de réception, éventuellement salle de spectacles.
La commune projette de disposer d'une salle dédiée au spectacle. Ce projet pourrait s'intégrer dans le projet de réhabilitation de la cave, ou faire l'objet d'un réaménagement spécifique de la salle Yves Montant (ou par une autre solution restant à définir).

- PARKING

Les améliorations ou constructions de parking se feront dans le cadre des projets de voiries et VDR.

- PISTE CYCLABLE

Les améliorations ou constructions de pistes cyclables se feront dans le cadre des projets de voiries et VDR.

- EAU / ASSAINISSEMENT

Plusieurs parties des réseaux d'eau et d'assainissement de la commune sont anciens et nécessitent d'être réhabilités. Des extensions sont aussi prévues, notamment pour équiper le secteur du plan d'Aigues.
De plus, la prochaine entrée en vigueur du PLU va nécessiter des extensions et des améliorations des réseaux d'eau et d'assainissement. Dans le cadre des études pour le PLU, les schémas directeurs de l'eau et de l'assainissement préconiseront les techniques à mettre en œuvre pour les améliorations et extension des réseaux.
Enfin, la commune est en phase de recherche d'une ressource souterraine en eau pour alimenter son système d'adduction d'eau potable, en complément de l'alimentation par le Canal de Provence. Si une ressource en quantité suffisante est trouvée, un forage productif sera à mettre en œuvre.
Certaines opérations peuvent nécessiter des acquisitions foncières, finançables par le présent contrat.

- ECLAIRAGE PUBLIC / RESEAUX SECS / VIDEOSURVEILLANCE

Suite à un diagnostic, la commune est en est en cours de déploiement d'amélioration et d'extension de son éclairage public, qui nécessite d'être financé. Quelques travaux d'amélioration électrique sont aussi à réaliser. Enfin, la commune prévoit d'améliorer et d'étendre son réseau de vidéo-protection.

- ECONOMIE D'ENERGIE /DIAGNOSTIC

Les diagnostics et travaux d'amélioration énergétique sont intégrés dans d'autre « lignes » du présent contrat pluriannuel.

- ACCESSIBILITE

Un certain nombre d'équipements publics ne sont pas encore aux normes d'accessibilité. L'Agenda d'accessibilité programmé qui est en cours de réalisation définira les travaux à entreprendre, qui devront être financés.

- RISQUES MAJEURS

L'objectif est d'améliorer la sécurité pluviale globale sur le territoire communal.
La commune a réalisé un diagnostic du risque pluvial, qui a débouché sur la création de plusieurs bassins de rétention. Il reste quelques équipements de protection qui peuvent améliorer la sécurité pluviale, dont des bassins de rétentions, un canal de dérivation, et éventuellement des busages.
Certaines opérations peuvent nécessiter des acquisitions foncières, finançables par le présent contrat.

- DIVERS

L'objectif est d'équiper les services municipaux avec des « gros matériels » (payés en section d'investissement) pour la réalisation de leurs missions au service des administrés.
La commune doit acheter des véhicules pour assurer ses diverses missions, en particulier elle doit remplacer une balayeuse et une épareuse qui sont très anciennes. Il en est de même pour des véhicules de la police municipale et pour des véhicules des services techniques et administratifs.
Divers gros matériels techniques, matériels de restauration collective, mobiliers, copieurs et matériels informatiques, etc. sont à acheter ou à remplacer à courts et moyens termes.

3_L'article 3 est modifié comme suit

Article 3 –

Pour le financement de ce contrat, la Communauté d'Agglomération du Pays d'Aix consacrera un crédit maximal de 6.000.000 €HT correspondant à 50% du montant hors taxes de la part des investissements

restants à la charge de la commune (déduction faite des aides financières obtenues auprès des autres partenaires), réparti sur 7 ans suivant le tableau annexe et qui fera l'objet d'une AP déclinée en CP annuels.
Chaque année, la commune de SAINT CANNAT et la communauté d'agglomération du Pays d'Aix s'engagent à inscrire les crédits nécessaires au financement de chaque tranche du programme, opération ou du projet d'investissement visés à l'article 2. »

4_L'article 4 est modifié comme suit :

Article 4 –

Le coût estimatif des opérations, l'échéancier prévisionnel de réalisation et le montant prévisionnel des fonds de concours répartis annuellement sur sept années, et attribués sur le montant HT figurent à titre d'information en annexe au présent contrat.
Chaque année la Communauté du Pays d'Aix et la Commune ajusteront la programmation dans l'enveloppe maximale correspondant à l'Autorisation de Programme délibérée.

Le versement de la participation financière de la Communauté du Pays d'Aix sera effectué annuellement selon les modalités suivantes :

- la CPA versera 70 % du montant du fonds de concours correspondant au montant des dépenses réellement engagées sur l'opération, le projet ou le programme référencé à l'article 2, sur présentation de :
- l'OS ou bon de commande correspondant,
- le plan de financement prévisionnel
- le formulaire de demande de versement dûment rempli

- le versement du solde se fera à hauteur des dépenses réellement engagées par la commune sur production de :
- l'état liquidatif des dépenses mandatées, visé par l'ordonnateur et le trésorier
- le plan de financement définitif signé par le Maire et faisant apparaître la part restant à la charge de la commune

- concernant les acquisitions, le versement sera effectué à 100 % du montant du fonds de concours correspondant, sur présentation :
de l'acte d'achat ou de l'état liquidatif des dépenses visé par l'ordonnateur et le trésorier ;
le plan de financement définitif signé par le Maire et faisant apparaître la part restant à la charge de la commune »

L'article 7 est modifié comme suit

Article 7 –

Le présent contrat n'est pas modifiable dans son contenu global. Toutefois, pour prendre en compte les aléas qui pourraient affecter le planning ou le coût de réalisation des projets et sur demande expresse du Maire de la Commune, des transferts de crédits entre opération ou de modification de planning, pourront être réalisés dans la limite des crédits disponibles sur l'exercice en cours et dans le respect des règles applicables aux Fonds de Concours et du coût d'objectif global du contrat.

Ces demandes seront actées par le Président de la CPA.

Toute autre modification du Contrat Communautaire Pluriannuel de Développement, en particulier la suppression d'une opération ou l'ajout d'une opération, dans la limite du coût d'objectif voté à la signature du contrat, devra faire l'objet d'une délibération du Conseil Municipal et d'une délibération de l'organe communautaire compétent. L'annexe au Contrat Communautaire Pluriannuel sera modifiée en conséquence. »

La partie IV « Durée du contrat » est complétée par l'article 9bis

IV. DUREE DU CONTRAT

Article 9 – Le présent contrat est conclu pour 5 ans et prend effet à compter de la date de signature des deux parties et après retour du contrôle de légalité.

Article 9bis – La délibération n°2015_B129 prise en date du 9 avril 2015 porte la durée du contrat à 7 ans.

Les autres articles du contrat communautaire pluriannuel de développement restent inchangés au regard du contrat initial signé en date du 12 mars 2014.

Fait à AIX-EN-PROVENCE
Le .....

Madame Maryse JOISSAINS MASSINI
Président de

La Communauté du Pays d'Aix

Fait à SAINTCANNAT
Le .....

Monsieur Jacky GERARD
Maire de

La Commune de SAINT CANNAT

MAIRIE DE SAINT-CANNAT (13760)

Ville de
SAINT-CANNAT

REPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT DES BOUCHES-DU-RHÔNE - ARRONDISSEMENT D'AIX-EN-PROVENCE

Saint Cannat, 30 octobre 2015

Communauté du Pays d'Aix

Hôtel de Boadès
Place Jeanne d'Arc
CS 40868
13626 Aix en Provence cedex 01

Objet : Contrat communautaire pluriannuel de développement (avenant n°1)

A l'attention de Madame Maryse JOISSAINS MASINI, Présidente de la Communauté du Pays d'Aix,

Madame la Présidente

J'ai l'honneur de vous faire savoir que j'ai demandé aux conseillers municipaux de Saint Cannat de modifier le contenu du contrat CCPD.

En effet, j'ai constaté que la quasi-totalité des communes avait sollicité une participation communautaire de 50%, là où initialement la commune de Saint Cannat avait sollicité entre 20% et 25%.

Devant l'incertitude sur les financements complémentaires d'autres partenaires institutionnelles, et après en avoir discuté avec des collègues maires, j'ai souhaité sollicité une participation communautaire de 50%.

Pour compenser partiellement cette augmentation de taux, nous avons baissé le volume global des investissements prévus, de 14.800.000 €HT à 12.000.000 €HT.

Malgré l'augmentation en valeur absolu de notre sollicitation, j'ai constaté qu'elle est encore inférieure à celles d'autres communes comparables à Saint Cannat.

Je vous prie d'agréer, Madame la Présidente, mes remerciements et l'expression de mes sentiments les meilleurs.

MAIRIE DE SAINT-CANNAT (13760)

Jacky GERARD

Maire de Saint-Cannat

2015_B559

OBJET : Ressources - Finances - Appui aux communes – Approbation de l'avenant n° 1_2015_36 du Contrat Communautaire Pluriannuel de Développement de la commune de Saint-Cannat

---

VU la délibération n°2014_A088 du 22 mai 2014, modifiée, portant délégation d'attributions au Bureau ;

Après en avoir délibéré, le Bureau de la Communauté du Pays d'Aix adopte à l'unanimité le rapport qui précède et le transforme en délibération.

Le Président de la Communauté du Pays d'Aix
Maryse JOISSAINS MASINI